

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 210 (Rect)

présenté par
Mme Louis

ARTICLE 3

I. - À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« qu'ils »

les mots :

« que ces propos ou comportements ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.